

Décision

Générale

colonial

Décision n° 640 accordant un congé à M. Vigne.

n° 640

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 juin 1949

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro
30 juin 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 3 juillet. 1897 fixant les conditions de voyage et de déplacement du personnel colonial,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un passage de retour par anticipation pour Bonny-sur-Loire (Loiret) est accordé à M. Warnie (Maurice), 14 ans, fils de M. Vigne, agent contractuel : en service aux travaux publics. Art. 2.— M. Warnie (Maurice) se rendra en France par première occasion maritime, pour compter du 14 juin 1949 et voyagera en 2e classe aux frais du budget, local (assimilation : 3e catégorie). Art. 3.— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.